



Cahiers de l'Urmis

4 | 1998

Dynamiques identitaires en France et au Québec

Écueils de l'approche comparative internationale

Exemple d'une recherche comparative sur la participation sociale des jeunes en France et au Québec

Isabelle Taboada-Leonetti



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/urmis/368>

DOI : 10.4000/urmis.368

ISSN : 1773-021X

Éditeur

Urmis

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 1998

ISSN : 1287-471X

Référence électronique

Isabelle Taboada-Leonetti, « Écueils de l'approche comparative internationale », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 4 | mars 1998, mis en ligne le 15 décembre 2002, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/368> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/urmis.368>



Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

*Ecueils de l'ap-
proche comparative
internationale.
Exemple d'une re-
cherche comparati-
ve sur la participa-
tion sociale des
jeunes en France et
au Québec*

Par Isabelle Taboada-Leonetti

Chargé de recherche au CNRS
URMIS-Paris 7

La comparaison est, en sociologie, une démarche fondamentale qui remonte aux origines de la discipline (Toqueville, Montesquieu, Durkheim plaçaient la comparaison au cœur de leurs démonstrations...). Dans toute enquête, que fait-on sinon comparer des catégories ou des groupes sociaux ? Les catégories socio-professionnelles entre elles, les niveaux scolaires, les hommes aux femmes, les immigrés aux autochtones ... Toute démonstration ou recherche de facteurs significatifs implique que l'on isole ces facteurs, successivement (ou simultanément par des analyses multivariées) en découpant la population objet de l'étude en catégories supposées homogènes (les hommes et les femmes, les immigrés et les "Français", les ouvriers, les employés ou les cadres etc.) et en postulant que les différences observées entre les groupes sélectionnés sont imputables au trait utilisé pour les catégoriser -le

sexe, le lieu de naissance, la CSP, la scolarité...- et non à d'autres variables intermédiaires.

Les recherches comparatives entre deux, ou plusieurs pays, ne seraient donc qu'un cas de figure de la méthode sociologique habituelle. Pourtant, la recherche comparative internationale soulève de nombreux problèmes conceptuels et méthodologiques, évoqués depuis longtemps¹. La comparaison de deux -ou plusieurs- contextes nationaux, définis par des structures et des cultures nationales spécifiques, pose, avec davantage d'acuité que dans les recherches classiques conduites au sein d'un seul pays, la nécessité de s'interroger sur ce qui est comparable et à comparer. Quel est le fondement de la comparabilité ? quel statut accorder à la comparaison ? Dans la pratique, ce statut diffère suivant les approches et les pre-requis théoriques adoptés. Deux grands types de courants peuvent être observés, l'un s'attachant davantage aux régularités des phénomènes observés qu'aux contextes dans lesquels ils se situent, l'autre au contraire privilégiant les différences imputées aux effets des contextes nationaux.

Le premier courant de recherches, désignées souvent comme "cross-national studies", d'approche fonctionnaliste, fonde la comparabilité sur l'universalisme des phénomènes sociaux et sur le principe de rationalité qui suppose une *continuité* des phénomènes d'un pays à l'autre, que l'on compare alors terme à terme². Les pays n'étant considérés que comme des contextes locaux, il s'agit de mesurer le degré de généralité des phénomènes observés, de tester la validité d'un modèle théorique préalable ou de vérifier des hypothèses. Les différences constatées apparaissent comme des éléments échappant au modèle et considérées

comme des "résidus" imputables aux cultures nationales. La comparaison suivant cette approche suppose bien entendu la comparabilité des dimensions et des indicateurs terme à terme "toutes choses égales par ailleurs", quitte à devoir se limiter aux seuls indicateurs répondant à ces critères. La principale critique faite à cette approche est de produire "des faits aveugles parce que arrachés au système d'intelligibilité leur conférant sens"³. L'on peut y ajouter celle de devoir renoncer à la comparaison lorsque la discontinuité entre les indicateurs sont trop grands, c'est-à-dire de devoir laisser de côté les faits qui pourraient précisément expliquer les écarts observés dans les deux pays.

Pour le deuxième courant de recherches, d'approche culturaliste ("cross-cultural studies"), le fondement de la comparaison n'est pas la continuité ou le caractère structurel des phénomènes mais au contraire l'existence de *discontinuités*, qui peuvent s'expliquer par les différences des systèmes produits par les cultures historico-nationales. Le statut de la comparaison aboutit ici non pas à tester un modèle généralisable, mais au contraire à mettre en évidence les spécificités des contextes nationaux et la forte dépendance existant entre ceux-ci et les phénomènes en question. La comparaison internationale selon cette approche permet d'une certaine manière d'externaliser le regard que l'on porte sur un objet familier (sa propre société) et de mettre en évidence des faits ou des relations que le poids des pré-notions ou des représentations dominantes dans une société occultent habituellement. Mais ce type d'approche comporte un faible pouvoir de généralisation et de théorisation, à moins d'être en mesure de produire des concepts intermédiaires médiatisant les effets des

contextes nationaux sur l'objet étudié⁴.

Bien entendu, peu de recherches comparatives actuelles se situent de manière aussi tranchée dans l'un ou l'autre courant, la plupart d'entre elles cherchant à articuler les deux approches ou en proposant d'autres tentant de dépasser les limites de chacune⁵.

L'exemple qui suit est une recherche effectuée au Québec et en France sur la participation sociale des jeunes, immigrés et autochtones, à partir de deux échantillons appariés et d'un même questionnaire. Dans ce cas, le statut de la comparaison était double. D'une part, l'ambition de toute recherche est de parvenir à mettre en évidence sinon des lois sociologiques, du moins des régularités qui permettent un certain degré de généralisation. Le premier objectif de la comparaison était donc d'apporter des éléments concourant à la modélisation de la participation sociale et plus précisément de la participation sociale des minorités immigrées ou d'origine étrangère. La méthode d'échantillonnage et le choix de recueil de données au moyen d'un questionnaire identique dans les deux pays procèdent de ce souci de disposer d'éléments comparables terme à terme, permettant théoriquement la mise en lumière de récurrences et autorisant la proposition d'un éventuel modèle. D'autre part, l'origine institutionnelle de la demande et, surtout, les discontinuités observées dès le début de la recherche ont pesé fortement sur le besoin de relier ces différences aux spécificités des cultures nationales et des politiques d'immigration.

Le rapport final n'étant pas encore remis aux organismes financeurs de la recherche, nous n'exposerons pas ici de résultats, mais, à toutes fins utiles, quelques problèmes conceptuels et méthodologiques rencontrés lors de la

recherche⁶.

Pourquoi la participation sociale et pourquoi la France et le Canada ?

Participation et citoyenneté

La participation sociale est définie comme l'inclusion dans des institutions ou regroupements comportant une visée collective, c'est-à-dire la mise en jeu d'un statut, d'une appartenance ou d'une catégorie sociale, à partir de la construction de liens n'appartenant pas à la sphère du privé. Les principales dimensions de la participation sociale sont la forme, la fonction ou la visée et les référents identitaires.

Quelles que soient les formes (institutionnelle ou informelle) et les objectifs de la participation sociale (transformation ou défense d'un statut, de soi ou d'une catégorie sociale, recherche de bénéfices personnels, ou expressions protestataires), il en résulte toujours une expression d'identité collective. Les critères de regroupement sont divers ; un jeune dispose, pour s'identifier, d'un répertoire large de référents, l'âge, la classe sociale, le quartier, le mode de vie urbain, ou encore la race, la religion, le sexe, la nation, voire le continent....

Il puise dans ce répertoire selon l'interlocuteur, c'est-à-dire, le semblable auquel il recherche l'identification ou l'Autre dont il veut se différencier, selon le moment et la hiérarchisation des enjeux. Certains référents sont donnés définitivement par naissance, comme le sexe, la couleur ou encore l'origine sociale ou nationale des parents. Lorsqu'un individu se voit assigné selon l'un de ces éléments, il ne peut récuser l'assignation. Il peut, par contre, agir sur la valeur accordée au référent en cau-

se et tenter d'inverser le négatif en positif ou encore décider d'invalider sa pertinence pour lui-même. D'autres référents sont acquis, comme la profession, la nationalité, la religion ; le sujet a, dans ces cas, une capacité de choix, de modification, de négociation. En tous les cas, les référents identitaires ont un caractère circonstanciel, négociable, et ils sont cumulables. On peut se définir à la fois comme jeune et arabe, musulman et français, haïtien et québécois... Ils sont fonction de la hiérarchisation des enjeux effectuée par les acteurs⁷.

Des enquêtes antérieures ont montré la faiblesse de la participation sociale institutionnelle des jeunes, mais elles ont mis en évidence aussi la complexité de leurs stratégies et la nécessité de nuancer le constat plat de leur non-participation. L'occupation et le marquage de l'espace urbain, l'utilisation des dispositifs locaux mis à leur intention par les pouvoirs publics -ou par les communautés immigrées-, les différents modes de territorialisation -y compris la dégradation collective- doivent être pris en compte comme des formes de participation informelle par lesquelles s'affirment et se négocient les identités, se nouent des alliances ou s'exprime l'impossibilité de participer socialement par les voies traditionnelles.

S'interroger sur la participation des jeunes c'est poser le problème de la nature de leur socialisation et des liens qu'ils entretiennent avec la collectivité, autrement dit, du type de citoyenneté qui s'exprime en actes.

Les jeunes immigrés, ou issus de l'immigration, disposent d'un champ de participation plus diversifié que les

jeunes d'ascendance française. En dehors des associations, actions et dispositifs à vocation nationale ou locale, ouverts à tous, les premiers ont en outre la possibilité de participer à des instances (associations, écoles, églises, manifestations culturelles ponctuelles...) mises en place par les communautés d'origine ou par d'autres immigrés. Leur engagement dans la vie collective peut ainsi être centré ou orienté par des références identitaires et culturelles différentes que l'on peut situer sur un axe national/ethnique, et dont les conséquences sur le sens d'appartenance sont mal connues.

Pour les jeunes immigrés, comme pour la société de résidence, ces formes de participation sociale -et les référents qui la structurent- expriment des enjeux sociétaux : quelle(s) sorte(s) d'appartenance(s) voit-on émerger ? Nationale, communautaire, locale, ou construite sur le refus et la frustration créés par l'exclusion ? Quels types d'adhésion se manifestent, envers la société, la nation et sa culture historique ? Et envers les communautés d'origine ?

Parmi les conditions qui peuvent favoriser la participation des jeunes, le contexte juridique — qui permet ou non d'emblée certains types de participation, telle que la participation politique —, l'inscription symbolique des immigrés dans les représentations collectives, la nature du tissu institutionnel local (la mise en oeuvre des politiques nationales et locales envers les jeunes et envers les immigrés), ainsi que du tissu communautaire, ont un rôle important.

La France et le Canada présentent des différences notables sur chacun de ces facteurs.

Inscription symbolique et gestion étatique de la diversité ethnoculturelle

Au Canada, il existe une reconnaissance institutionnelle et politique de la pluralité culturelle ; l'immigration est intégrée dans le mythe fondateur du pays. L'Acte du Multiculturalisme de 1971, valorisant le pluralisme multiculturel, a institutionnalisé ce mythe fondateur en posant la diversité ethnoculturelle comme l'essence même de l'identité canadienne. Les textes officiels ne manquent pas de rappeler que "*la diversité culturelle est une caractéristique fondamentale de notre société et une composante essentielle du fait d'être canadien*"⁸.

Il en découle la reconnaissance symbolique des différences culturelles et la mise en place de programmes d'action positive (recrutement de minorités visibles, formation de la police, remaniement des manuels scolaires pour supprimer les stéréotypes racistes ou discriminatoires). Cette reconnaissance symbolique de la pluralité a des conséquences pratiques sur l'esprit des politiques d'intégration et notamment sur l'attitude envers la constitution et la structuration des communautés ethniques.

Au Canada, le milieu immigré est considéré comme un facteur utile à l'insertion et à l'apprentissage des normes et usages de la société canadienne durant les premières années d'établissement des immigrants. Selon l'esprit de la politique du Multiculturalisme adoptée en 1971, les institutions communautaires constituent des lieux et moyens d'insertion et d'adaptation, des corps intermédiaires entre l'Etat, la société civile canadienne et l'individu immigré. L'Etat fédéral canadien finance le fonctionnement de ces associations quand elles sont composées majoritairement d'im-

migrés, ainsi que les manifestations culturelles, les activités scolaires, de loisirs ou d'alphabétisation qu'elles organisent. Il favorise, encourage, promeut le respect et le maintien des différences culturelles des groupes immigrés, lesquels pour être reconnus comme tels doivent être constitués en organisation communautaire associative. L'enseignement des langues est financé par le gouvernement fédéral et donné au sein d'écoles ou d'associations ethniques (*Heritage Languages Program*).

Par opposition, on peut affirmer qu'en France l'immigration est exclue de l'espace des représentations collectives de la nation. Le mythe fondateur de la nation — que la référence dans les imaginaires soit généalogique ou contractuelle⁹ —, met en scène un peuple partageant un même rapport à un passé valorisé et une même volonté d'un devenir commun. Les discours officiels, sur ce point, ne varient guère quelles que soient les orientations politiques. Le dernier en date, provenant du ministre de l'Intérieur développe à nouveau l'idée de l'existence pérenne d'une identité française ancrée dans un lointain passé : *"L'identité française est évolutive (...) qui s'enracine dans l'idée d'un peuple de citoyens, tel que la Révolution Française l'a fait surgir sur la scène de l'Histoire. Une idée infiniment plus moderne que celle de la nation ethnique ou culturelle. On est Français parce qu'on le veut, (...) et que l'on adhère à un certain nombre de valeurs universelles qui sont au coeur du patriotisme français moderne"*¹⁰. L'exigence d'adhésion à des valeurs qui, bien que désignées comme universelles, devraient bel et bien être partagées par toute la collectivité, est clairement posée ; il y a peu de place, explicite et valorisée en tout cas, dans cette représentation officielle

de l'espace national, pour la diversité culturelle du peuple français et pour la possible existence d'autres enracinements, d'autres mémoires, que celle de la Révolution Française ; les populations allogènes récemment installées (une, deux générations, ou davantage) sur le sol français, n'ont pas de place, *en tant que communautés définies par une histoire et une culture*, dans une telle représentation.

Mais ce texte met en évidence aussi une des conséquences de cette conception de la citoyenneté : l'importance de l'adhésion personnelle. L'intégration dans la nation étant une affaire individuelle, un contrat passé entre chaque citoyen — réel ou potentiel — et l'Etat, c'est à celui-ci qu'incombe la mise en place de dispositifs facilitant ou réglant les modalités de son insertion. L'administration ne reconnaît pas officiellement les communautés comme des corps intermédiaires et les dispositifs mis en place ignorent ces communautés. Les catégorisations définissant les cibles des politiques sociales et les critères d'admission sont de type universaliste : l'analphabétisme, les jeunes des banlieues sensibles ou l'habitat précaire par exemple, plutôt que de type communautaire ; tel ou tel groupe défini par son origine ethno-nationale. Le découpage du social effectué par les mesures administratives ne favorise donc pas les regroupements ou les identifications communautaires instrumentales et stratégiques comme c'est le cas au Canada.

De fait, bien que les populations immigrées se soient dotées d'associations, parfois nombreuses¹¹ elles n'ont pas atteint, de loin, le même degré de structuration ou de *"complétude institutionnelle"* selon l'expression de Raymond Breton, qu'au Canada.

Les politiques locales en direction des jeunes

En ce qui concerne les jeunes en France, et notamment les jeunes des classes sociales modestes, dont les immigrés font majoritairement partie, l'approche de la participation par la médiation du contexte local devient difficilement contournable. Le chômage et la multiplication des emplois temporaires et précaires font que le milieu professionnel constitue rarement pour les jeunes un cadre de référence, ni pour ce qui est de la participation ni pour ce qui est des constructions identitaires. La rue, l'environnement, et les activités qui peuvent s'y dérouler, deviennent pour les jeunes un lieu d'expression privilégié. La participation peut être souvent considérée comme un produit de la sociabilité à l'échelle locale et des réseaux, quand ce n'est un produit de l'intervention des travailleurs sociaux et des politiques locales. Beaucoup de responsables locaux ont acquis, depuis une vingtaine d'années, la conviction que la socialisation des jeunes et l'intégration des étrangers serait médiatisées par une intégration locale à l'échelle du quartier ou de la commune, et favorisées par la vie associative. Depuis les années 70 les pouvoirs publics en France ont mis en place en direction des jeunes des banlieues un foisonnement de dispositifs et d'équipements de toutes sortes (centres sociaux, écoles, maisons de jeunes, piscines, clubs de prévention, terrains de sport etc...) devant encadrer les jeunes dans des activités collectives. De façon souvent explicite la mise en place de cet encadrement des jeunes, dans le domaine du sport, des activités culturelles ou associatives, avait comme objectif de favoriser la "fixation" des bandes et l'engagement des jeunes dans des activités collectives qui développeraient des

relations positives avec la collectivité. Ces dispositifs sont venus relayer en partie la famille, l'église, la communauté, lorsque celles-ci ne parviennent plus à assumer leur rôle ; ils pèsent désormais d'un poids très lourd dans la socialisation des classes défavorisées (Gumperz 1982). C'est ainsi que certaines mesures tendant à soutenir, ou à susciter, des vocations participatives chez les jeunes immigrés, au sein des associations ou dans les conseils municipaux, ont pu induire des formes de participation très dépendantes dont on mesure mal les effets.

Bien que le contexte local ne soit pas une variable centrale de la problématique de la recherche, l'importance prévue des politiques municipales sur la participation des jeunes a porté à choisir comme lieu d'enquête en France une seule localité, ce qui permettait une approche exhaustive de l'offre associative existante et une meilleure connaissance des enjeux et des rapports de force en présence. La commune choisie, Aulnay-sous-Bois, est, sur le plan des politiques de la ville, un véritable laboratoire social. Partie prenante de la plupart des opérations mises en place successivement depuis 1978 par les politiques de la Ville (HVS, DSQ, Contrats de Ville), elle est, depuis 1993, impliquée dans une grande opération de réhabilitation des quartiers (GPU), à laquelle s'est associée la Communauté Européenne.

A Montréal, la situation est différente. Il existe des quartiers pauvres, composés d'une forte proportion d'immigrés, mais ils n'ont pas motivé une intervention de l'État en vue d'encadrer les jeunes y résidant. Ces quartiers détiennent, depuis le début du siècle, un réseau associatif privé, ethnique et non ethnique, dense, que le financement des États fédéral et provincial depuis près de trente ans n'a fait que consoli-

der¹². Le Canada n'exprime pas de volonté politique d'intervention en faveur de la socialisation des jeunes de ces quartiers, les subventions accordées étant confiées aux associations privées chargées, en tant que médiateurs entre l'État et les minorités ethniques, de mettre en place et de coordonner les programmes qu'elles ont elles-mêmes définis.

Problématique et méthodologie de la recherche : les écueils de la comparaison

La comparaison France-Canada permettait d'isoler les effets de ces variables macro-sociales. Il est clair que le choix des deux pays n'était pas seulement circonstanciel ; il répondait au besoin d'apporter des réponses au débat récurrent sur le modèle "républicain" assimilationniste attribué à la France et celui "communautariste" dans la multi-ethnicité que représente le Canada. L'étude de la participation sociale des jeunes d'origine immigrée permettait d'aborder ces questions en dépassant l'opposition rigide entre modèle assimilationniste et modèle communautaire, entre nationalité et ethnicité. Car la participation sociale permet de saisir la mise en pratique concrète et l'articulation diversifiée de deux composantes essentielles de la citoyenneté : l'engagement dans la vie de la cité et le sens d'appartenance.

Observer comment les jeunes se situent par rapport à leur communauté d'origine et par rapport aux institutions du pays dans lequel ils sont installés, avec qui et dans quels buts ils se rassemblent et quels sont les objectifs et les enjeux mis en évidence par les associations ou les activités collectives ; observer quels sont les référents mis en jeu (des dynamiques locales, des pro-

blèmes sociétaux propres à la France ou universalistes, la communauté ethnique, une ethnicité construite...) devait faciliter l'analyse des multiples dimensions du sens d'appartenance et leurs formes d'actualisation dans la cité.

Mais les difficultés commencent dès la mise sur pied de la problématique et de l'échantillon : les concepts et les faits qu'ils désignent peuvent être différents d'un pays à l'autre ; les catégories d'échantillonnage établies théoriquement se heurtent sur le terrain à la réalité — démographique et sociale — des populations visées.

Deux échantillons appariés ont été établis dans les deux pays, contrôlant plusieurs critères. Outre le sexe (même nombre de filles et garçons), et la scolarité du père (quatre niveaux), la population de l'échantillon était partagée en quatre groupes d'origine géopolitiques différentes et trois formes de participation.

Des populations différentes

Malgré notre volonté initiale de contrôler l'origine sociale des familles de l'échantillon il s'avéra très vite que les populations immigrées des origines choisies étaient trop différentes pour construire des groupes équivalents.

L'immigration est dans l'ensemble plus qualifiée à l'entrée au Canada, l'écart étant surtout sensible chez les immigrés maghrébins.¹³ Les différences s'expliquent, en premier lieu, par les décalages des vagues migratoires : les pères des jeunes maghrébins interrogés ont émigré en France il y a 20 ans en moyenne, souvent davantage, la femme et les enfants ne les ayant rejoint que plus tard au titre du regroupement familial. Au Canada au contraire, cette immigration n'a pris de l'ampleur qu'il y a une dizaine d'années et touche une

population d'hommes plus jeunes et plus scolarisés. En second lieu, la politique d'immigration canadienne est plus sélective que ce qu'elle était en France il y a 20 ou 30 ans, lorsque celle-ci avait surtout besoin de main d'oeuvre non qualifiée. Enfin, l'entrée en France étant devenue difficile depuis vingt ans pour les migrants ne provenant pas de la Communauté Européenne, les candidats à l'immigration qualifiés se portent d'eux-mêmes vers les pays plus accueillants.

Comme conséquence de ce relativement haut niveau scolaire des migrants au Canada, la déqualification professionnelle y est aussi plus importante, les emplois obtenus correspondant rarement à ceux qu'ils occupaient avant le départ ou à ceux qui correspondrait à leur qualification ; le chômage touche également les migrants y compris les détenteurs d'un diplôme supérieur au bac. Dans l'échantillon canadien, les pères vietnamiens ont presque tous subi une déqualification professionnelle qu'ils n'ont toujours pas récupérée après plus de dix ans de séjour. Les Maghrébins ont connu une situation similaire mais en proportion moins importante. Les Haïtiens, moins qualifiés au départ, ont plus souvent gardé leur statut ancien, ou ont même connu une amélioration de leurs salaires. Ils connaissent cependant des périodes de chômage longues et fréquentes. En France, seuls les pères originaires de l'Asie du sud-est, les plus diplômés, ont souffert de déqualification pour la majorité d'entre eux. Les pères d'autres origines ont récupéré leur statut, l'ont maintenu et parfois l'ont amélioré ; la plupart des jeunes maghrébins interrogés considéraient que, si leurs parents avaient gardé leur statut professionnel peu qualifié, les revenus de la famille par contre étaient plus élevés que ce qu'ils étaient dans le pays d'ori-

gine, ou ce qu'ils seraient s'ils y étaient restés.

Bien que l'échantillon de jeunes canadiens soit plus jeune que l'échantillon français, et les systèmes scolaires différents -la comparaison est donc difficile à faire avec précision- il semblerait que la mobilité scolaire inter-générationnelle soit plus importante en France qu'au Canada. Le croisement du niveau scolaire du père et du dernier diplôme de l'enfant montre en effet qu'un nombre non négligeable de jeunes de l'échantillon français, dont le père est d'un niveau inférieur au secondaire, voire non scolarisé, ont obtenu le baccalauréat ou poursuivent des études supérieures, alors qu'à Montréal la concordance entre le niveau scolaire du père et celui de l'enfant est plus grande, et le nombre de bacheliers plus faible dans les familles peu scolarisées¹⁴.

Ces différences tendanciennes des itinéraires des familles immigrées dans les deux pays induisent chez les jeunes des évaluations particulières de leur propre trajectoire qui auront des effets sur leur mode de participation.

De la difficulté de traiter des catégories ethniques comme des catégories empiriques

Trois origines - Maghreb, Asie du Sud-Est, Afrique Noire et Haïti - ont été choisies en fonction du marquage politique, culturel, racial et historique, effectué par la société globale. À ces trois groupes de jeunes immigrés a été joint un groupe de contrôle de jeunes d'ascendance française ou canadienne.

Les problèmes de taxinomie et de catégorisation en matière d'immigration sont complexes et largement débattus en France depuis plusieurs années, sans qu'aucun consensus ne se dégage. Les notions d'étranger, immigré, seconde génération, origine eth-

nique... recouvrent des acceptions différentes en fonction des disciplines, des objectifs de la recherche ou de l'idéologie des chercheurs. Nous étions conscients que l'assimilation de plusieurs origines nationales à une catégorie géopolitique plus large est peu satisfaisante : l'histoire nationale, les relations de chacun des pays avec la France, la situation politique et économique actuelle de chaque pays peuvent être très différentes. C'est le cas des Marocains et des Algériens, désignés ici comme Maghrébins. C'est le cas également des jeunes originaires du Vietnam, du Cambodge, du Laos, désignés comme Asiatiques de l'Asie du Sud-Est. C'est le cas, davantage encore des jeunes originaires de différents pays d'Afrique ou des Antilles, dont le seul point commun est l'assignation en termes de couleur effectué à leur égard. Quant à la notion de "Français de souche", elle est tout aussi contestable. Bien qu'utilisée par certains chercheurs¹⁵, elle est fortement critiquée par d'autres, qui relèvent les paradoxes que cette désignation soulève¹⁶ : alors que les démographes affirment que "un Français sur quatre a au moins un grand-père d'origine étrangère"¹⁷, quels critères adopter (combien de grands parents non-étrangers...?) pour situer l'origine de "la souche" ?¹⁸ ; les troisièmes et quatrièmes générations des courants migratoires très anciens — comme les migrations italienne et algérienne par exemple — sont-ils à inclure dans les Français "de souche" ? ; comment situer les originaires des Départements d'Outre Mer, également Français depuis plusieurs générations ?

La notion de Canadien "de souche" est encore plus ambiguë ; dans un pays de formation récente qui se définit, constitutionnellement, par ses diverses composantes ethnoculturelles, peut-on, théoriquement et politiquement,

supposer l'existence d'une composante plus "enracinée", plus légitime qu'une autre ? La situation au Québec cependant est particulière, si l'on se base sur certains discours étatiques. Ainsi, à la notion canadienne de multiculturalisme, basée sur une juxtaposition égalitaire des groupes, le gouvernement du Québec a plutôt préféré "une structure hiérarchique mettant côte à côte deux catégories d'individus, d'une part la "nation québécoise" d'autre part les "communautés culturelles"¹⁹. Il apparaît ainsi que "la nation québécoise est d'abord celle des francophones québécois", symboliquement considérés comme les Québécois "de souche".

Les raisons des catégorisations choisies tiennent aux hypothèses et aux objectifs de la recherche, car eux seuls déterminent le découpage et la délimitation de l'objet considéré. En effet, sont avancés comme principaux facteurs explicatifs de la participation des jeunes, *leur expérience en tant qu'acteur social et la construction du sens de cette expérience*. Le traitement social de l'immigration et les représentations sociales opératoires ont une influence directe sur la perception qu'ont les jeunes de leur place sociale dans la société de résidence : la discrimination des employeurs envers les jeunes de couleur ou l'attitude de la police envers les jeunes "arabes" des quartiers dits difficiles ne sont pas des catégorisations théoriques effectuées par les chercheurs mais des assignations violentes que les jeunes sont amenés à gérer. Le principal objectif de la recherche étant de comprendre les relations existant entre la participation dans la cité, et ces processus de gestion des assignations identitaires, il importait de comparer des types de catégorisation différents chez quatre grands groupes "provisoires" retenus pour l'échantillon-

nage.

Les mêmes concepts désignent des réalités sociales différentes : de l'éthnique à l'ethnicité

Des notions telles que citoyenneté, nationalité, culture, ethnique, ne recouvrent pas le même champ sémantique en France et au Québec. C'est ainsi de la notion d'éthnique. Si le concept d'ethnicité ne posait aucun problème, chacune des chercheur(e)s des deux équipes se situant dans le "post-barthisme", c'est-à-dire considérant l'ethnicité comme une production sociale non essentialiste²⁰, l'application pratique lors de la recension et catégorisation des données n'allait pas de soi.

La difficulté de définir ce qu'était une association ethnique et de partager l'échantillon entre participants "ethniques" et "universalistes" constitua un obstacle en début de recherche, en même temps que déjà l'un des premiers résultats. En effet, le sens d'appartenance ethnique était posée comme une notion à élaborer à partir de l'observation des diverses manières dont les jeunes la mettent en acte dans leurs interactions. Mais pour observer un objet, pour le reconnaître lors de l'observation, il faut tout d'abord, qu'on le veuille ou non, le désigner, le nommer, ce qui constitue déjà une catégorisation et une clôture. Le problème était semblable à celui qui se pose aux étudiants et chercheurs qui se proposent de travailler sur les relations inter-ethniques tout en s'interdisant de définir, de nommer, les acteurs qu'ils doivent observer. Concrètement, sur le terrain, il fallait, si l'on voulait maîtriser un tant soit peu l'échantillon, décider même provisoirement par quels critères reconnaître les associations ethniques et les universalistes.

Très vite il apparut qu'à Montréal les

associations les plus fréquentées par les jeunes immigrés étaient mono-ethniques (comprenant des participants d'une seule origine nationale) alors qu'à Aulnay/sous/Bois ce type de participation était très rare chez les jeunes, la plupart des participants fréquentant des associations et groupements "pluri-ethniques" comprenant des jeunes de toutes origines — y compris des Français "de souche" —, ou des groupes "pan-ethniques" de jeunes provenant de plusieurs pays d'Afrique et des Antilles et s'auto-désignant comme "blacks". Les participants "ethniques" canadiens — en réalité des participants mono-ethniques — s'avéraient très différents des participants "ethniques" français — en réalité des participants pluri-ethniques ou pan-ethniques. Dans ces conditions, comment adopter un langage commun pour parler de situations différentes, comment s'assurer de l'équivalence des concepts, qui, dans chaque société, s'inscrivent dans des univers de signification spécifiques ?

La comparaison "toutes choses égales par ailleurs" aurait voulu que les échantillons fussent semblables, que l'on renonce en France au principe de l'enquête locale et que l'on cherche, dans plusieurs villes s'il le fallait, des jeunes participant dans le même type d'associations mono-ethniques qu'à Montréal.

Comparer "toutes choses égales par ailleurs" (comparaison de type structurel) aurait permis de tester les effets d'un certain nombre de variables indépendantes sur la participation ethno-communautaire, c'est-à-dire de mettre à l'épreuve le degré de généralité d'un modèle hypothétique de la participation ethnique, ce dernier terme étant compris dans son usage anglo-saxon. Mais la tentation de simplifier à l'extrême pour ne comparer que des éléments comparables aurait conduit à re-

noncer à la dialectique du différent et du semblable, et à perdre ainsi l'essence même des spécificités des terrains à comparer. Dans ce cas précis, le choix du Canada et de la France obéissait au projet de comparer deux systèmes de gestion de la diversité ethnique et culturelle ; l'un des éléments de cette gestion étant l'attitude des politiques envers les associations ethniques, il en découlait nécessairement des différences des espaces associatifs dans les deux pays : densité de l'offre associative, origine ethnique et âge des dirigeants, et des membres, modes de financement, implantation dans les quartiers... rien n'était en fait comparable ; et c'était précisément cette incomparabilité qui faisait l'objet de la comparaison...

Il fut ainsi décidé d'adopter un principe de comparaison de type *fonctionnel* en considérant la participation des jeunes telle qu'elle est enracinée dans des contextes locaux — historiques et politiques —, et de maintenir le choix d'une ville de la banlieue nord de Paris, représentative du type d'habitat de nombreuses autres banlieues et exemplaire quant à la gestion étatique, et municipale, des questions concernant les jeunes et l'immigration en France.

Les résultats ont montré le rôle déterminant de la nature du tissu associatif, et par conséquent des politiques qui financent ou encouragent les associations de jeunes. A Montréal, la politique du multiculturalisme découpe le social en catégories ethniques communautaires et favorise d'une certaine manière, ou ne peut contrer vu les prémisses d'une telle politique, l'ethnicisation des rapports sociaux²¹. Car l'idéologie égalitariste et anti-discriminante, très forte au Canada, coexiste avec des pratiques de catégorisation stigmatisantes ; dans l'enquête, rares sont les jeunes qui se sentent pleinement ad-

mis et reconnus comme Canadiens. Dans ce contexte, l'ethnicité, telle qu'observée dans les associations des jeunes, se fonde sur l'instrumentalisation des ressources dont ils disposent : ressources institutionnelles et financières (multiplication et reconnaissance d'associations communautaires), et ressources symboliques (valorisation des communautés et de leur culture). Pour certains des participants mono-ethniques cependant, ces fortes catégorisations font apparaître l'ethnicité comme prescrite. L'ethnicité se construit ici en référence à des références contradictoires : reconnaissance des communautés et stigmatisation des individus.

Dans la banlieue parisienne où s'est effectuée l'enquête, les politiques de la ville découpent le social en catégories socio-topographiques transversales à l'ethnique : les quartiers des cités populaires du nord de la ville et les quartiers pavillonnaires du sud. Dans les quartiers nord réside une population composée d'ouvriers et petits employés, souvent au chômage et comprenant un fort taux de populations étrangères ; ici l'action des travailleurs sociaux porte à canaliser le mécontentement des jeunes dans des associations de quartier à visées sociales. Dans les quartiers sud réside une classe plus aisée et comprenant peu d'étrangers ; les subventions publiques vont ici aux associations de loisir et culturelles. Le fondement de l'ethnicité que l'on peut observer dans le cas des jeunes associatifs pluri-ethniques est l'exclusion sociale et la ségrégation, dont il se trouve qu'une composante importante est le statut d'immigré. L'identité ethnique communautaire (dans la terminologie française, l'identité nationale) n'a, dans leur situation, que peu de pertinence, ni en termes d'assignation (qui s'exprime plutôt par "jeunes des quartiers difficiles" ou "jeunes immigrés" qu'en termes na-

tionaux "Marocain", "Nigérien", "Vietnamien" etc.) ni en termes d'instrumentalisation (chacune des communautés étrangères dispose de peu de ressources matérielles ou symboliques). L'ethnicité qui est produite se construit ainsi sur des oppositions entre nord/sud, périphérie/centre, les référents des sujets étant la banlieue, les jeunes et le statut d'immigré, les référents de l'Autre, beaucoup plus flous, englobant les autorités, la police, les "Gaulois", nantis et racistes. L'ethnicité se construit contre une exclusion symbolique englobante et sur une solidarité transnationale de fait.

Dès lors, l'objet de la comparaison s'est trouvé déplacé : il s'agissait moins de comparer les modes de participation des jeunes — puisque la différence des contextes était connue et posée comme telle *a priori*, constater leurs spécificités eût été tautologique — que de partir de la participation pour examiner deux types d'éléments. En amont, comment s'articulent les facteurs personnels (les ressources scolaires, sociales et familiales des jeunes) à l'offre associative pour induire une participation de type communautaire, pluri-ethnique ou universaliste. En aval, quel sont les effets (ou les liens d'interdépendance) de chacun des types de participation sur le sens d'appartenance au pays de résidence et au pays d'origine.

Notes

1 SAMUEL N. "L'approche comparative internationale : hier, aujourd'hui et demain" in *Comparaisons Internationales* n°7, 8, IRES-CO, 1997. CHILD J. and TAYEB M. "Theoretical perspectives in cross-national organizational research", *International Studies of management and organization*, 12, n° 4, 1982. NIESSEN and PESCHAR J. (eds), *International comparative research, Problems of Theory, Methodology and Organization in Eastern and Western Europ.*

Pergamon Press, Oxford, 1982. Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales, *Sociologie du Travail*, n° 2-89.

2 MAURICE M. "Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales", *Sociologie du Travail*, n° 2-89.

3 BERTHELOT J. M. "Ecole et entreprise" (note critique), *L'Année sociologique*, 1987. pp. 408-411.

4 Certains auteurs considèrent que le processus de globalisation des sociétés contemporaines permet d'établir la généralité de certains résultats et la validité de certaines interprétations même faites à partir de l'étude de cas uniques. KOHN M.L. "Cross-national research as an analytic strategy" in *Cross-National research in sociology*. 1989. cité par SAMUEL N. *op. cit.*

5 Par exemple, l'analyse sociétale, proposée par MAURICE M., SELLIER F., et SILVESTRE J.J., dans *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, PUF, Paris, 1982.

6 Les enquêtes sur la participation des jeunes réalisées en France et au Canada ont fait l'objet, dans un premier temps, de deux rapports distincts dans chacun des pays. I. Taboada Leonetti, *Formes de participation des jeunes dans la ville et référents identitaires. L'enquête en France*, FAS, Paris, mars 1997. D. Helly, *Participation sociale de jeunes immigrés à Montréal*, Direction des études et de la recherche du ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Montréal, mars 1997. Le rapport comparatif est actuellement en cours de rédaction.

7 I. TABOADA-LEONETTI, "Stratégies identitaires et minorités" in *Stratégies identitaires*, C. CAMILLERI, J. KASTERSZTEIN, E. M.LIPIANSKY, H. MALEWSKA-PEYRE, I. TABOADA-LEONETTI, A. VASQUEZ, Paris, Presses Universitaires de France, 2ème ed. 1997.

8 Gouvernement du Canada, *La loi sur le multiculturalisme canadien. Guide à l'intention des Canadiens*. Ottawa, Approvisionnement et services Canada, 1990.

9 "Conceptuellement, la nation mêle deux ensembles de dimensions, l'une civique et territoriale, l'autre ethnique et généalogique, dans des proportions qui varient" A. Smith, 1991, *National Identity*, Penguin Books, London. Le mythe fondateur natio-

nal se réfère ainsi à ces deux pôles, pour tant opposés ; les uns attribuant surtout la force du sentiment national et de la cohésion à la filiation : "la nation c'est continuer à être ce qu'on a été, vivre selon la même foi que celle dont se sont inspirées les générations précédentes", les autres considérant l'Etat-nation comme le lieu de souveraineté et de l'égalité des citoyens, instance primordiale dans le processus de production de la communauté civile et nationale, faisant remonter la légitimité d'un tel contrat social à la Révolution Française.

10 J-P. CHEVENEMENT in *Le Monde*, 26 mai 1997.

11 Les recherches sur le milieu associatif immigré en France ne sont pas très nombreuses, et rarement quantitatives et exhaustives. Cf. par exemple: CATANI M., PALLIDA S., *Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées*. Paris, FAS, Ministère des Affaires Sociales, 1987. CAMPANI G., *Pluralisme culturel en Europe. Cultures européennes et cultures des diasporas. L'exemple de la diaspora italienne*. Paris, 1991. A. CRAVO, *Les Portugais en France et leurs mouvements associatifs*, L'Harmattan, 1995. TABOADA-LEONETTI I., *Les immigrés des beaux-quartiers. Les Espagnols dans le 16^e arrondissement*, L'Harmattan, 1988. Ch. DAUM, *Quand les immigrés construisent leur pays*, L'Harmattan, 1993.

12 Par exemple, lorsque la police gère des problèmes survenus dans un quartier pluriethnique, elle s'adresse aux représentants des communautés culturelles présentes dans le quartier, interlocuteurs naturels de l'institution étatique. Cf. G. SYMONS, "Le contrôle social et la construction de l'Autre : la police dans un quartier multiethnique" in *Le quartier Côte des Neiges à Montréal, Les interfaces de la pluriethnicité*, sous la dir. de D. MEINTEL, V. PICHE, D. JUTEAU, S. FORTIN, L'Harmattan, Paris, 1997. Cette solution serait difficile à réaliser en France, en premier lieu parce que les différents groupes ethniques ne se perçoivent pas comme des communautés -ne se sont pas construits comme telles- n'ont pas de représentants légitimes

13 Dans l'échantillon canadien, la moitié des pères immigrés avait un niveau d'études universitaire, et très peu étaient analphabètes ou du niveau primaire, alors que dans l'échantillon français, moins du tiers avaient un diplôme de l'enseignement supérieur, et près de la moitié étaient

analphabètes à leur arrivée en France. La différence est surtout importante concernant l'immigration maghrébine : dans l'échantillon canadien, un père sur deux possède un diplôme d'études supérieures et la totalité d'entre eux a été scolarisée, dans l'échantillon français, un seul possède un tel diplôme, et deux sur trois sont analphabètes ou n'ont pas dépassé le primaire.

14 19 cas de bacheliers sur 39 pères non bacheliers, soit un sur deux en région parisienne, pour 9/42, soit moins de un sur quatre à Montréal.

15 Notamment par M. Tribalat dans la grande enquête réalisée pour l'INED. M. TRIBALAT, *Enquête mobilité géographique et insertion sociale*, INED, 1995.

16 S. BERTAUX, "Les nouvelles catégories de l'analyse des populations immigrées et de leurs enfants : "assimilation" et "population de souche", in *Démographie et Politique*, coord par F. FPNSIN, H. LEBRAS, E. ZUCKER-ROUVILLOIS, EUD, 1996.

17 dont Tribalat elle-même dans : "Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamisme familiale et économique de l'immigration étrangère", cahier n° 131, *Travaux et Documents*, PUF, 1992.

18 Le parti pris lors de la recherche a été de demander aux jeunes s'ils avaient un arrière grand-parent étranger. L'indicateur ici étant bien entendu, non pas la filiation réelle, mais celle conservée dans la mémoire, ou par la volonté, du sujet.

19 M. LABELLE, F. ROCHER, G. ROCHER: Pluriethnicité, citoyenneté et intégration : de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés, *Cahiers de recherche sociologique*, n° 25, 1995.

20 P. POLITIGNAT, J. STREIFF-FENART, *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières* de F. BARTH, PUF, 1995. M. MARTINIELLO, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, *Que sais-je?*, 1995.

21 "Sur les plans politique et idéologique, l'ethnicité est devenue un construit particulièrement puissant dans la société canadienne, puisque légitimé depuis plus de deux décennies par la politique canadienne du multiculturalisme". D. MEINTEL "Introduction" à *Le quartier Côtes des Neiges à Montréal*, op. cit.